

Délibérations :

Séance du 21 mars 2017 : approbation du compte-rendu

FINANCES

- 1) Compte administratif 2016 de la commune : approbation
- 2) Comptes de gestion 2016 de la commune : présentation et approbation
- 3) Résultats des budgets 2016 : affectation
- 4) Fiscalité directe locale : fixation des taux
- 5) Budgets primitifs 2017 : proposition et vote
- 6) Produits irrécouvrables : admission en non-valeur
- 7) Frais de fonctionnement des écoles privées : forfait élève
- 8) Tarifs communaux : fixation
- 9) Tarifs du cimetière : fixation
- 10) Aménagement et mise en valeur du Cœur de ville : demande de financement au titre du Contrat de ruralité
- 11) Acquisition de matériel dans le cadre du programme « Zéro-Phyto » : demande de financement

RESSOURCES HUMAINES

- 12) Heures supplémentaires d'un agent parti par voie de mutation : mise en paiement
- 13) Personnel saisonnier : émoluments

CONSEIL MUNICIPAL DU 13 AVRIL 2017

L'an deux mille dix-sept, le jeudi dix-sept avril, à dix-huit heures, le Conseil municipal, dument convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Marcel MERLE, Maire.

Date de la convocation : 7 avril 2017

Etaient présents (16) : ACHET Elisabeth – BARRERE Jean-Pierre – BUNEL Josiane – de LAGRANGE Monique – DELMAS Roselyne – GIRMA Dominique – GIRMA Gilbert – MABRIER Bernard – MALIGE Thomas – MATHIEU Elisabeth – MERLE Marcel – MOULIS Marc – PIC Jérémy – PINOT Bernard – ROBERT Patrick – SEGURA Matthias

Excusés ayant donné pouvoir (11): BAKKOUR Abdeslam (pouvoir à GIRMA Gilbert) – CHAUVEAU Juliette (pouvoir à BUNEL Josiane) – COCHET Hervé (pouvoir à ACHET Elisabeth) – FELGEIROLLES Aymeric (pouvoir à MOULIS Marc) – FOISY Christine (pouvoir à PIC Jérémy) – GALIZI Raphaël (pouvoir à MERLE Marcel) – MARTIN-MATTAUER Emilie (pouvoir à ROBERT Patrick) – MICHEL Angélique (pouvoir à PINOT Bernard) – NOGARET Lise (pouvoir à MABRIER Bernard) – PALUMBO-COCHET Marjory (pouvoir à MATHIEU Elisabeth) – SOLIGNAC Emmanuelle (pouvoir à de LAGRANGE Monique)

Secrétaire de séance : PIC Jérémy

DELIBERATIONS

Séance du 21 mars 2017 : approbation du compte-rendu

Après s'être assuré que tous les conseillers municipaux ont bien reçu le compte-rendu de cette séance, Monsieur le Maire demande si quelqu'un a des remarques à faire sur son contenu.

Personne n'a de remarques à faire, Monsieur le Maire propose de passer au vote.

Vote pour à l'unanimité

FINANCES

1) Compte administratif 2016 de la commune : approbation

Madame ACHET est rapporteur de ce point.

Monsieur FOUGERAY présente à l'assemblée le document suivant :

DES RESULTATS EN NETTE AMELIORATION	
UN RESULTAT EN NETTE AMELIORATION	FONCTIONNEMENT
	CA 2015 : 893 455 € CA 2016 : 1013 408 €
	INVESTISSEMENT
	CA 2015 : - 351 678 € CA 2016 : 265 472 €
LE SOLDE	FONCTIONNEMENT : + 119 953 € INVESTISSEMENT : + 684 138 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de :

• **Approuver** le Compte Administratif 2016 établi et présenté par M. Marcel MERLE – Maire.
Le compte s'établit comme suit :

BUDGET COMMUNE

SECTIONS	LIBELLES	MONTANT
FONCTIONNEMENT	Recettes de l'exercice 2016	6 305 653.32 €
	Dépenses de l'exercice 2016	5 292 244.83 €
	Résultat de l'exercice 2016	

	Excédent de Fonctionnement reporté	0.00 €
	Résultat de clôture Fonct.(C+D)	1 013 408.49 €
INVESTISSEMENT	Recettes de l'exercice 2016	1 792 647.92 €
	Dépenses de l'exercice 2016	1 175 498.26 €
	Résultat de l'exercice 2016	617 149.66 €
	Déficit d'investissement reporté	-351 678.16 €
	Résultat de clôture Investissement	265 471.50
	Restes à réaliser Recettes 2016	106 441.74 €
	Restes à réaliser Dépenses 2016	29 232.08 €
	Solde Restes à réaliser	77 209.66 €
	Excédent de financement global	342 681.16 €

Monsieur le Maire quitte la séance lors du passage au vote, et n'y participe donc pas.

Vote : pour à l'unanimité

2) Comptes de gestion 2016 de la commune : présentation et approbation

BUDGET 2016 –COMMUNE

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice **2016** et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Trésorier accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice **2016** ;

Après s'être assuré que le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice **2015** celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

- 1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier **2016** au 31 décembre **2016**, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice **2016** en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- 3) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives
- Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice **2016** par le Trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Madame ACHET est rapporteur de cette question.

Monsieur Gilbert GIRMA tient à faire quelques remarques :

- Dépenses de fonctionnement : les objectifs fixés au BP 2016 n'ont pas été tenus. Il regrette la politique mise en place qui consiste à diminuer les frais d'entretien. Selon lui, cela mettrait en danger le patrimoine car beaucoup de travaux sont à faire.

- Recettes de fonctionnement : la diminution des travaux en régie est très forte. De plus, il y a une diminution des recettes sur la taxe d'habitation de plus de 2000 €. Il constate donc que « trop d'impôt tue l'impôt ».

- Dépenses d'investissement : les objectifs ne sont pas atteints ; on délaisse les bâtiments scolaires. Au chapitre 21 : plus de 68 000 € ne sont pas réalisés !

- Recettes d'investissement : que se passe t'il au niveau des subventions d'investissement ? seulement 23 000 € sont inscrits au CA 2016 ; cela peut générer des problèmes de trésorerie.

Tout ceci l'amène à douter de la sincérité des comptes.

Madame ACHET répond qu'il s'agit là de remarques davantage inhérentes au CA qu'au compte de gestion. Les élus de la majorité sont conscients du retard pris sur certaines réparations.

Monsieur FOUGERAY ajoute que, concernant les subventions, le souhait de la majorité est de relancer l'investissement grâce à ces dernières. Tout chantier qui ne serait pas financé à un taux maximum ne sera pas mis en œuvre.

Monsieur Gilbert GIRMA tient à préciser que sur les tableaux remis pour la préparation de la présente séance aux élus, le taux moyen de subvention est de 31.44 % et non de 80 % !

Madame ACHET précise que dans le dernier tableau transmis, par rapport à celui transmis pour la commission des finances, il y a eu une erreur qui a été corrigée, concernant l'Espace Mercier. En effet, l'indemnité de l'assurance restant à percevoir avait été indiquée en tant que subvention, or, ce n'est pas le cas. De plus, il ne faut pas omettre le provisionnement de 450 000 € pour le THD.

Ce à quoi Monsieur Gilbert GIRMA s'étonne car on devrait payer ces travaux sur plusieurs exercices budgétaires si l'accord avec le Département est entériné.

Madame ACHET conclut en répondant que c'est un choix de la majorité que de garder cette trésorerie.

Vote : 23 pour – 4 contre

3) Résultats des budgets 2016 : affectation

A/ COMMUNE

Après avoir entendu le Compte Administratif de l'exercice 2016, le Conseil Municipal statue sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2016, constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de **1 013 408.49 € €**

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de :

• **Affecter** le résultat de fonctionnement comme suit :

Excédent reporté au 1068 en recettes d'investissement : **324 651.55 €**

Excédent reporté au 002 en recettes de fonctionnement : **688 756.94 €**

Vote : pour à l'unanimité

B/ EAU

Après avoir voté le Compte Administratif de l'exercice 2016 en séance du 21 mars 2017, le Conseil Municipal statue sur l'affectation du résultat de fonctionnement et d'investissement de l'exercice 2016 constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de **92 923.99 €**

- un excédent d'investissement de **371 815.19 €**

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer pour :

• **Affecter** le résultat de fonctionnement comme suit sur le budget **Commune** :

Excédent reporté au 002 en recettes d'exploitation : **92 923.99 €**

• **Affecter** le résultat d'investissement comme suit sur le budget **Commune** :

Excédent reporté au 001 en recettes d'investissement : **371 815.19 €**

Vote : 21 pour – 6 contre

C/ ASSAINISSEMENT

Après avoir voté le Compte Administratif de l'exercice 2016 en séance du 21 mars 2017, le Conseil Municipal statue sur l'affectation du résultat de fonctionnement et d'investissement de l'exercice 2016, constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un Excédent de fonctionnement de **48 797.21 €**
- un excédent d'investissement de **160 382.41 €**

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de :

- **Affecter** le résultat de fonctionnement comme suit sur le budget de la **Commune** :

Excédent reporté au 002 en recettes d'exploitation : **48 797.21 €**

- **Affecter** le résultat d'investissement comme suit sur le budget **Commune** :

Excédent reporté au 001 en recettes d'investissement : **160 382.41 €**

Vote : 21 pour – 6 contre

D/ MAISON DU TOURISME

Après avoir voté le Compte Administratif de l'exercice 2016 en séance du 21 mars 2017, le Conseil Municipal statue sur l'affectation du résultat de fonctionnement et d'investissement de l'exercice 2016, constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de **19 521.86 €**
- un excédent d'investissement de **1 947.85 €**

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de :

- **Affecter** le résultat de fonctionnement comme suit sur le budget de la **Commune** :

Excédent reporté au 002 en recettes d'exploitation : **19 521.86 €**

- **Affecter** le résultat d'investissement comme suit sur le budget **Commune** :

Excédent d'investissement au 001 en recettes d'investissement : **1 947.85 €**

Vote : 21 pour – 6 contre

Concernant l'ensemble des comptes, des remarques sont émises, même si la décision est prise de voter chaque affectation de résultat de manière isolée.

Monsieur PINOT indique que, dans l'affaire de l'affectation des résultats des services transférés à la CCG, on est en train de tout mélanger. Il exprime son désaccord avec l'affectation des résultats proposée en indiquant que tous les résultats de ces budgets sont excédentaires et que c'est, tout d'abord, une réelle surprise au vu des exercices précédents. Il s'agit de « trop-perçus » des services transférés, qui ont été payés par les abonnés desdits services et non par les contribuables. Il pense personnellement que ces somme devraient être consacrées au paiement de travaux sur le réseau d'eau et d'assainissement de Marvejols afin que les abonnés bénéficient de ces bons résultats. Il comprend la démarche de la majorité : au vu de la situation financière, ces sommes représentent beaucoup pour la commune, mais il pense qu'il aurait été bon de discuter de ce point avec la CCG pour que ces résultats lui soient transférés, mais servent ensuite au financement de travaux sur notre commune. Il trouve anormal la légalité de l'esprit budgétaire visant à pouvoir affecter ces sommes à autre chose.

Madame ACHET répond que l'on pourrait décider de faire un fonds de concours avec la CCG, mais au vu de notre situation, la CRC s'y est opposée. Légalement, ces chiffres sont le résultat d'une bonne gestion de ces services.

Madame de LAGRANGE juge qu'au vu des travaux annoncés et nécessaires sur la station d'épuration de Marvejols, qui seront financés par la CCG, les Marvejolais paieront deux fois ! Monsieur PINOT indique que l'on met trop souvent la dette en avant pour justifier les choix faits.

Monsieur Gilbert GIRMA suggère que l'on aurait pu envisager la rétrocession des excédents de ces services contre la reprise d'une partie de notre dette, et notamment la reprise de l'emprunt de l'Estancogne.

Concernant cet emprunt, Madame ACHET indique que nous avons dû nous acquitter de l'échéance car la banque n'a pas, à ce jour, fait son choix sur la collectivité qui doit la régler. Monsieur PINOT insiste sur le fait que, compte tenu des rapports avec la CCG, il aurait été judicieux de trouver un compromis. Il trouve navrant de ne pas arriver à aplanir les difficultés.

Monsieur le Maire répond qu'il comprend les points de vue de chacun, mais on est bel et bien sur deux sujets différents dans ces discussions :

- l'emprunt de l'Estancogne : à son sens il revient à la CCG compte tenu des décisions prises précédemment et de l'Arrêté de Monsieur le Préfet. Il indique avoir écrit à ce dernier pour lui faire part du constat de ce désaccord avec la CCG afin de recourir à son expertise. Pas de réponse à ce jour.

- Il indique aussi que la majorité s'est donc permise de prendre une décision sans expertise en amont. Il est clairement établi que les excédents des budgets annexes sont acquis à la collectivité d'origine, alors pourquoi brader les droits de la commune ?

Monsieur MALIGE ajoute que ces excédents sont ceux de Marvejols et non du bassin de vie ! Madame ACHET indique que, quoi qu'il en soit, ces sommes reviendront aux Marvejolais car elle contribuera au financement du très haut débit et chaque Marvejolais en bénéficiera.

Sur le budget Commune : Monsieur Gilbert GIRMA valide le report de 324 651.55 € en recettes d'investissement. Cela avait été un reproche l'an passé, mais là, l'opposition ne peut qu'approuver cette décision. Néanmoins, il s'interroge sur l'excédent de 688 756.94 € car si nous additionnons les deux excédents, on obtient tout de même plus de 900 000 € !

4) Fiscalité directe locale : fixation des taux

Il est proposé, pour l'exercice 2017, après information à la Commission des Finances qui s'est réunie le 4 avril 2017, de majorer les taux de 2% pour chacune des trois taxes.

Monsieur le Maire présente les chiffres annoncés par le Gouvernement concernant les dotations de l'Etat : DGF, DSR, DNP. Les chiffres cumulés représentent une baisse de plus de 48 000 € de recettes ! Concernant la fiscalité il fait part d'une baisse des bases d'imposition sur la taxe d'habitation, passant alors de 7 137 000 € à 7 129 000 €, soit une différence de 18 000 € ! Sur la taxe foncière, le montant des recettes passe de 6 182 555 € à 6 130 000 €, et sur la taxe foncière sur le non bâti, on passe de 13 226 € à 13 100 € selon les estimations transmises.

Monsieur PINOT tient à ce que Monsieur le Maire, afin d'éviter toute confusion, précise qu'il ne parle là que des bases.

C'est ce que confirme Monsieur le Maire. Les pertes globales des recettes sont importantes. L'augmentation d'un point de la fiscalité ne représente qu'un produit de 29 000 € et cela ne couvrirait pas les pertes dues à la diminution des dotations. C'est la raison pour laquelle il propose une augmentation de 2 % des bases fiscales. Il n'a jamais caché pendant sa campagne que les taux des bases augmenteraient durant le mandat, pour améliorer la situation financière de la ville. Ce ne serait pas de la bonne gestion que de ne pas augmenter la fiscalité.

Le produit fiscal de l'exercice 2016 était de 2 979 123 € et serait de 2 969 424 € pour 2017.

Monsieur BARRERE tient à préciser qu'il avait procédé à des simulations l'an dernier sur sa feuille d'imposition ; l'augmentation des bases de 2 % ne représentait qu'une augmentation de l'imposition de 17 €.

Monsieur PINOT s'interroge sur la politique visant à calculer les baisses des dotations de l'Etat pour compenser ces dernières chaque année par une augmentation de l'impôt. Il faudrait organiser les finances en apprenant à faire autant avec moins de moyens financiers à l'avenir. Par exemple, en mettant en place des investissements productifs.

Monsieur le Maire répond que c'est de la saine gestion que de veiller à ces équilibres.

Madame ACHET ajoute que pendant des années les taux n'ont pas augmenté et on a alors géré autrement, en empruntant ! Elle rappelle que leur but n'est pas de capitaliser.

Madame de LAGRANGE explique que cela va être dur de justifier ce choix aux Marvejolais, car il y a de plus en plus de services transférés à la CCG et cela n'empêche pas les augmentations d'impôt. Il faut cesser de considérer la CCG comme une ennemie. On en a besoin mais on ne s'en sert guère (Maison de santé, crèche,...)

Monsieur BARRERE répond que l'on ne peut plus emprunter, nous sommes obligés de faire avec l'autofinancement. La dette est toujours là ! Elle n'a pas disparu et il faudra plusieurs années avant que cela soit plus serein ! Auparavant le recours à l'emprunt était trop important !

Madame ACHET ajoute que les choix faits par l'Etat depuis 2015 nous ont permis de rééquilibrer les comptes cette année, mais on traîne la dette.

Monsieur PINOT dit que, grâce à l'année blanche en 2016, on a équilibré les comptes. Mais on a tout de même le sentiment qu'il y a moins d'inquiétudes sur les chiffres désormais. Il existe une meilleure compréhension de ces derniers maintenant, moins de doutes. On dénonce le manque de perspectives de la politique mise en place. Les Marvejolais ne vont pas bien !

Monsieur MOULIS répond que ce budget est raisonnable et maîtrisé. On réinvestit un peu, et notamment pour le cœur de ville. Ce n'est qu'un début, mais c'est mieux que rien.

Monsieur Gilbert GIRMA tient à faire part de son sentiment : on est relativement mauvais élèves à Marvejols sur les taxes (augmentation). Or, au final, les recettes sont négatives et ne correspondent pas à ce que l'on pouvait en attendre (diminution sur 2016). Il faudra bien trouver une solution pour faire face. Les mutations vers les villages alentours sont-ils la cause de cet échec ?

Monsieur le Maire répond que les jeunes préfèrent, à ce jour, effectivement s'installer aux alentours de Marvejols. Il y a des nouveaux lotissements partout autour ! Cela correspond à une évolution de la société qui mène à l'éloignement des bourgs centres. Mais depuis combien de temps Marvejols paie les charges de centralité (bibliothèque, piscine, infrastructures sportives, ...) au bénéfice du bassin de vie ? Cela entraîne de fait une fiscalité plus avantageuse pour les autres communes.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de :

•**Fixer** les taux des trois taxes directes locales applicables en 2017 : taxe foncière sur le bâti, taxe foncière sur le non bâti et taxe d'habitation, comme suit :

- Taxe d'habitation..... 15.96%
- Taxe Foncière sur les propriétés bâties..... 29.33%
- Taxe Foncière sur les propriétés non bâties..... 235.31%

•**Autoriser et mandater** Monsieur le Maire pour prendre toutes dispositions nécessaires et signer toutes pièces utiles

Vote : 21 pour – 6 contre

5) Budgets primitifs 2017 : proposition et vote

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide d'adopter le Budget Primitif 2017 de la commune, s'équilibrant en recettes et en dépenses de fonctionnement et d'investissement comme suit :

- Fonctionnement : 6 721 380.00 €

- Investissement : 3 239 571.00 €

Les documents utiles à l'étude de cette question ont été transmis avec l'ordre du jour de la séance.

Concernant les dépenses et les recettes de fonctionnement

Monsieur PINOT fait part de plusieurs interrogations qu'il a sur les chiffres qui ont été transmis. Les réponses demandées lui sont transmises en séance.

Concernant les dépenses et les recettes d'investissement

Aucune remarque car elles ont été faites plus tôt au cours de la séance.

Vote : 21 pour – 6 contre

6) Produits irrécouvrables : admission en non-valeur

Le Comptable expose qu'il n'a pu recouvrer les titres de recettes ci-dessous car la somme est très modique ; l'envoi de ces factures étant plus onéreux que le montant payé.

BUDGET COMMUNE

Budget	Titre	Montant
2016 -Facture d'eau non acquittée	29/2016	0.41 €
2016 – Facture d'eau non acquittée	25/2016	0.43 €
Total		0.84 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de :

- **Admettre** ces titres en non-valeur sur les budgets de la commune et de l'AEP
- **Autoriser et mandater** Monsieur le Maire pour prendre toutes dispositions nécessaires et signer toutes pièces utiles

Vote : pour à l'unanimité

7) Frais de fonctionnement des écoles privées : forfait élève

Dans le cadre du Contrat d'Association signé avec l'Ecole Privée de la Sainte-Famille, il est proposé que le forfait applicable pour l'année 2017 soit fixé comme suit, avec une majoration de 2% pour l'école élémentaire et de 5% pour l'école maternelle, soit :

Ecole Elémentaire..... 449 € par élève
Ecole Maternelle..... 583 € par élève

Les dépenses afférentes à cette obligation seront inscrites au Budget Primitif 2017.

Il est rappelé que, pour les enfants scolarisés à l'école publique et originaires d'autres communes, les communes d'origine sont sollicitées pour le reversement d'une participation financière de ce même montant.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de :

- **Approuver** le montant de cette participation qui sera mandatée trimestriellement à l'établissement au vu d'un état mentionnant le nombre d'élèves
- **Autoriser et mandater** Monsieur le Maire pour prendre toutes dispositions nécessaires et signer toutes pièces utiles

Vote : pour à l'unanimité

8) Tarifs communaux : fixation

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer pour voter les tarifs communaux comme suit à compter du 1^{er} juillet 2017 :

LOCAUX	TARIFS 2017	OBSERVATIONS
SALLE POLYVALENTE – (tarifs TTC)		
Associations Marvejolaises	Gratuit pour une première utilisation Majoration si chauffage : 56.00 €	Chauffage du 1 ^{er} octobre au 30 avril.
Associations Marvejolaises	A partir de la seconde utilisation : 112.00 € par jour Jour supplémentaire : 56.00 € Majoration si chauffage : 56.00 €	Chauffage du 1 ^{er} octobre au 30 avril. Gratuité sauf chauffage pour les établissements scolaires (hors association des parents d'élèves) pour les associations caritatives reconnues d'utilité publique
Associations extérieures et autres	Premier jour : 357.00 € Jour supplémentaire : 178.00 € Majoration si chauffage : 56.00 €	Chauffage du 1 ^{er} octobre au 30 avril.
Forfait ménage en cas de non-respect du règlement d'utilisation de la salle	100.00 €	
SALLE DU CHEVAL ROUGE (tarifs TTC)		
Réunions statutaires des associations marvejolaises et expositions à titre gratuit	Gratuit	
Matinée	51.00 €	

Après-midi	51.00 €	
Soirée	51.00 €	
Journée entière	76.00 €	
SALLE DE LA GOUTELLE (tarifs TTC)		
Réunions statutaires des associations marvejolaises et expositions à titre gratuit	Gratuit	
Matinée	51.00 €	
Après-midi	51.00 €	
soirée	51.00 €	
Journée entière	76.00 €	
ESPACE NOGARET (tarifs TTC)		
Réunions statutaires des associations marvejolaises et expositions à titre gratuit	Gratuit	
Salle du rez-de-chaussée		
Matinée	35.00 €	
Après-midi	35.00 €	
Soirée	35.00 €	
Journée entière	50.00 €	
Salle du Premier étage		
Journée ou soirée	100.00 €	
Complexe Sportif Marceau Crespin - Le Ranquet (tarifs TTC)		
SALLE MULTISPORTS		
	Sans chauffage	Avec chauffage*
Tarif Jour	41.00 €	61.00 €
Tarif Semaine	286.00 €	357.00 €
Tarif Mois (Juillet et Août)	372.00 €	
Salles : Dojo - Tennis de Table - Salle Polyvalente - Boulodrome		
	Sans chauffage	Avec chauffage*
Tarif Jour	31.00 €	51.00 €
Tarif Semaine	153.00 €	204.00 €
Tarif Mois (Juillet Août)	204.00 €	
* Période de chauffage : du 1 ^{er} octobre au 30 avril		
MISE A DISPOSITION DE MATERIEL (tarifs TTC)		

Prêt de barrières, tables, chaises, sono, abri facile, remorque véranda à titre gracieux aux associations marvejolaises avec enlèvement et retour du matériel sur place. En cas de matériel manquant ou dégradé, l'utilisateur s'engage à régler à la Mairie la facture de remplacement ou de remise en état.

Forfait livraison	20.00 €	
Table pliante (12 places)	5.50 €	
Table pliante (6 places)	3.00 €	
Chaise pliante	0,50 €	
Barrière	2,00 €	
Grille d'exposition	1.00 €	
Percolateur à café 15 litres	20.00 €	
Podium remorque	77.00 €	
Sono véhicule ou portable	15.00 €	
Abri facile	35.00 €	
Remorque véranda	36.00 €	
Parquet (nu-piste de danse)	225.00 €	Associations marvejolaises: 51.00 €
Parquet (avec garde-corps- scène)	255.00 €	Associations marvejolaises: 51.00 €
Tente de réception	255.00 €	Associations marvejolaises: 51.00 €
Gradins (<i>y compris pose par deux agents</i>) les 200 places - montage exclusif à l'extérieur	510.00 €	Associations marvejolaises: 51.00 €
Chalets	10.00 € /pièce par jour 30.00 € /pièce par semaine	
PETITS TRAVAUX TARIF HORAIRE TTC		
	Dans le cadre de la mutualisation intercommunale	Autres
Main d'œuvre	25.00 €	36.00 €
Compacteur ou élévateur (chauffeur compris)	51.00 €	
Micro-pelle (chauffeur compris)	71.00 €	

Camion PL ou nacelle (chauffeur compris)	92.00 €
Tractopelle (chauffeur compris)	92.00 €
Broyeur de branches (hors main d'œuvre)	31.00 €
Balayeuse-laveuse (chauffeur compris)	102.00 €
Machine à peinture routière (hors main d'œuvre et peinture)	15.00 €
DROIT D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL (tarifs TTC)	
Devant de porte : abonnement annuel le m ²	8.00 €
Droit de place fêtes foraines	
Métiers le m	1.80 €
Caravanes le jour	Mascoussel : 30.00 € Avec électricité La Goutelle : 10.00 € Sans électricité
Droit de place des cirques le m ²	Forfait: 357.00 €
FOIRES ET MARCHES (tarifs TTC)	
Foires et marchés par mètre linéaire (minimum perçu fixé à 4 €)	1.00 €
DROIT DE STATIONNEMENT DES VEHICULES (tarifs TTC)	
Horodateurs	
½ heure	0.20 €
1 heure	0.50 €
2 heures	1.00 €
3 heures	2.00 €
4 heures	3.00 €
Taxis	89.00 €
Participation des constructeurs par place de stationnement manquante	627.00 €
REGIE BIBLIOTHEQUE (tarifs TTC)	
Abonnement Annuel	
Moins de 18 ans	5.00 €
Plus de 18 ans	10.00 € Pour les Marvejolais
Plus de 18 ans	20.00 € Pour les hors marvejolais
Pour les vacanciers dont le séjour est inférieur à 2 mois :	5.00 €

abonnement à la semaine		
PISCINE (tarifs TTC)		
	MARVEJOLS	AUTRES
Enfants de 4 à 16 ans	2.00 €	3.00 €
Adultes	4.00 €	5.00 €
Enfants carte 10 entrées	16.00 €	24.00 €
Adultes carte 10 entrées	32.00 €	40.00 €
TARIFS GROUPES à partir de 8 personnes		
4 à 16 ans	1.00 €	
+ accompagnateur	2.50€	
Adultes carte 10 entrées	32.00 €	40.00 €
ECOLE DE NATATION		
Enfants de 6 à 16 ans résidant à Marvejols	40.00 €	
Enfants de 6 à 16 ans ne résidant pas à Marvejols, et dans la limite des places disponibles	52.00 €	

Madame ACHET précise qu'une seule réelle modification a été faite. Elle concerne le forfait ménage. Il n'a pas été appliqué l'an passé. Il est baissé cette année, mais sera appliqué strictement. De plus, la salle du haut de l'Espace Nogaret a été ajoutée car elle remplace petit à petit la Salle culturelle et est de plus en plus utilisée.

Madame de LAGRANGE s'interroge sur l'incidence sur les recettes des mises à disposition de salles payantes.

Madame ACHET répond que des estimations ont été faites mais ne connaît pas le montant réel.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de :

- **Fixer** les tarifs communaux à compter du 1^{er} juillet 2017 tels qu'indiqués ci-dessus

Vote : 21 pour – 4 abstentions – 2 contre

9) Tarifs du cimetière : fixation

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer pour voter les tarifs du cimetière comme suit à compter du 1^{er} juillet 2017 :

TARIFS DU CIMETIERE (TTC)

Concession fosse ou caveau renouvelable 2,5 M ²	
Concession trentenaire	225.00 €
Concession cinquantenaire	374.00 €
Concession perpétuelle	749.00 €
Concession fosse ou caveau renouvelable 5 M ²	
Concession trentenaire	449.00 €
Concession cinquantenaire	749.00 €

Concession perpétuelle	1 497.00 €
Concession columbarium renouvelable – alvéole 1	
Concession trentenaire	225.00 €
Concession cinquanteenaire	374.00 €
Concession perpétuelle	749.00 €
Concession columbarium renouvelable – alvéole 2	
Concession trentenaire	449.00 €
Concession cinquanteenaire	749.00 €
Concession perpétuelle	1 497.00 €
Frais funéraires	
Droit de séjour au dépositaire	1.00 €
Vacation funéraire	22.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de :

- **Fixer** les tarifs du cimetière à compter du 1^{er} juillet 2017 comme indiqués ci-dessus

Monsieur PINOT s'interroge sur l'intérêt de conserver les concessions perpétuelles.

Monsieur le Maire rappelle l'historique depuis les années 1980 sur ces dernières et en arrive à la conclusion où il ne pense pas qu'il y ait lieu de les remettre en cause.

Monsieur ROBERT tient à préciser que l'on voit les effets de la reprise des concessions échues par la commune. On voit que des tombes délaissés auparavant sont désormais reprises et cela ne fait qu'améliorer la situation.

Monsieur MOULIS s'interroge sur les travaux du columbarium qui tardent à être mis en œuvre.

Monsieur le Maire répond que le projet n'est pas abandonné.

Vote : pour à l'unanimité

10) Aménagement et mise en valeur du Cœur de ville : demande de financement au titre du Contrat de ruralité

La ville de Marvejols s'est lancée dans un programme de revitalisation de son centre-bourg et dans ce cadre, elle souhaite entreprendre des actions d'amélioration du cadre de vie en engageant une première tranche de travaux se décomposant ainsi :

- Mise en lumière des points phare de la Ville
- Embellissement lumineux de la Place Henri Cordesse
- Amélioration de la signalétique existante
- Mise en place d'un mobilier urbain durable et incitant à la propreté
- Mise en place d'un mobilier urbain adapté à la connectivité (solaire)

Le coût de ce projet est estimé à **140.000,00€ HT** et c'est pourquoi, afin d'en assurer le financement, la commune sollicite l'aide de l'Etat la plus large possible, soit 30% au titre de la DETR 2017, et 50% au titre du FSIPL pour cette opération.

Monsieur PINOT s'interroge sur le coût modeste du projet.

Monsieur MOULIS répond qu'il y aura de menus travaux : les portes à éclairer, la mise en place de deux bancs connectés sur la Place Henri Cordesse et des investissements en mobilier urbain. Pas de gros chantiers.

Madame de LAGRANGE exprime son mécontentement quant à ce projet qui est présenté. Elle s'étonne de ne pas avoir été tenue informée de son avancée depuis la dernière réunion

publique : pas de réunion de présentation en Mairie, rien ! Elle s'étonne que l'opposition ne soit pas invitée aux réunions d'arbitrage de ce dossier !

Monsieur MOULIS répond qu'il serait ravie qu'elle y vienne.

Monsieur PINOT exprime son inquiétude sur le mauvais vieillissement du Rondino avec le temps.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de :

- **Approuver** cette opération
- **Solliciter** une subvention la plus large possible de l'Etat au titre de la DETR 2017 et au titre du FSIPL pour cette opération
- **Autoriser et mandater** Monsieur le Maire pour prendre toutes dispositions nécessaires et signer toutes pièces utiles

Vote : 21 pour – 6 abstentions

11) Acquisition de matériel dans le cadre du programme « Zéro-Phyto » : demande de financement

Dans le cadre de l'Objectif « O Phyto », la ville de Marvejols a décidé de se mobiliser pour mettre en œuvre des solutions alternatives sans pesticides.

A cet effet, elle a décidé d'acquérir un désherbeur mécanique pour l'entretien des surfaces perméables.

Le coût de ce matériel est estimé à **4.700,00€ HT** et c'est pourquoi, afin d'en assurer le financement, la commune sollicite l'aide de l'Agence de l'Eau Adour Garonne la plus large possible, soit 70% pour cette opération.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de :

- **Approuver** cette opération
- **Solliciter** une subvention la plus large possible de l'Agence de l'Eau Adour Garonne pour cette opération
- **Autoriser et mandater** Monsieur le Maire pour prendre toutes dispositions nécessaires et signer toutes pièces utiles

Vote : pour à l'unanimité

RESSOURCES HUMAINES

12) Heures supplémentaires d'un agent parti par voie de mutation : mise en paiement

Un agent de la Mairie, Rédacteur Principal de 1^{ère} classe, a demandé par courrier en date du 15 février 2017 sa mutation à compter du 2 Mai 2017.

Afin de solder ses congés annuels, cet agent a été placé en congés du 3 au 28 avril 2017. Cet agent a effectué 31h30 minutes supplémentaires à la demande de sa hiérarchie qui n'ont pu être apurées.

Il s'avère donc nécessaire de régulariser sa situation en procédant au solde de tout compte sur la base de son traitement indiciaire qui est le suivant : IB = 541 et IM = 460. Ce solde correspond aux heures effectuées non récupérées et non payées à ce jour.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de :

- **Verser** le montant dû à cet agent conformément aux éléments sus cités
- **Autoriser et mandater** Monsieur le Maire pour prendre toutes dispositions nécessaires et signer toutes pièces utiles

Vote : pour à l'unanimité

13) Personnel saisonnier : émoluments

Au vu de l'ouverture de la Piscine Municipale en Juillet et Août 2017, en application de la Loi n° 84-53 du 26 Janvier 1984 portant dispositions statutaires de la Fonction Publique Territoriale,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de :

- **Attribuer** les rémunérations suivantes pour la surveillance de la Piscine Municipale :

- Maitre Nageur Sauveteur (BEESAN)

Cadre d'emploi : Educateur territorial des activités physiques et sportives-ETAPS : IB 429 / IM 379

- Surveillant de Baignade (BNSSA)

Cadre d'emploi : Opérateur territorial des activités physiques et sportives-OTAPSIB 347 / IM 325

- **Autoriser et mandater** Monsieur le Maire pour prendre toutes dispositions nécessaires et signer toutes pièces utiles

Vote : pour à l'unanimité

QUESTIONS DIVERSES

Maison de santé

Les élus de l'opposition se questionnent sur la Maison de Santé, bien qu'ils se réjouissent qu'un emplacement ait enfin été désigné. Ils indiquent qu'il serait bon de se questionner sur le recrutement de nouveaux médecins.

Monsieur le Maire répond que ce dossier est une compétence de la CCGéavaudan et qu'il lui appartient de le faire avancer. Il se réjouit aussi qu'une décision quant à son implantation ait enfin pu être entérinée par le conseil communautaire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30.

Le Maire



Marcel MERLE

ACHET Elisabeth	BAKKOUR Abdeslam	BARRERE Jean-Pierre	BUNEL Josiane
CHAUVEAU Juliette	COCHET Hervé	de LAGRANGE Monique	DELMAS Roselyne
FELGEIROLLES Aymeric	FOISY Christine	GALIZI Raphaël	GIRMA Dominique
GIRMA Gilbert	MABRIER Bernard	MALIGE Thomas	MARTIN-MATTAUER Emilie
MATHIEU Elisabeth	MICHEL Angélique	MOULIS Marc	NOGARET Lise
PALUMBO-COCHET Marjory	PIC Jérémy	PINOT Bernard	ROBERT Patrick
SEGURA Matthias	SOLIGNAC Emmanuelle		